



Opérateur de chantier SS4 Recyclage



Domaine : Amiante

Objectif de la formation

Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

Pré-requis

Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.

Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

Moyen pédagogique

Apports théoriques, diaporamas.

Études de cas pratiques.

Mise en situation sur plate-forme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Formateur titulaire d'une attestation de compétence « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS ou disposant de compétence dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Programme

Échanges et retours d'expérience.

Maintien et actualisation des connaissances théoriques, renforcement des aspects prévention, évolutions réglementaires.

Mise en situation sur plate-forme pédagogique (notamment : méthodes de travaux, moyens de protection collective, équipements de protection individuelle).

Évaluations théorique et pratique.

Évaluation des acquis de formation

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire.

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

Public concerné :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

Durée :

Durée : 1 jour (7 heures)

Activité relevant de l'article R 4412-144 du Code du Travail

Formation conforme à l'arrêté du 23 Février 2012

Fiche descriptive suivant document de référence du dispositif de formation amiante sous-section 4 – V1.5-2016 de l'INRS

Contact : 02.35.67.31.55

contact@sfi-formations.fr